

Déclaration de la Délégation Algérienne à la première session du Sous-Comité des pêche du COFI

Point 2. Pratiques actuelles en matière de gestion des pêches, plus particulièrement dans le domaine de la pêche artisanale

L'Algérie félicite la FAO pour la création du Sous-comité de la gestion des pêches et remercie les membres du secrétariat du COFI pour les efforts déployés à l'organisation de cette première session

L'Algérie a mis en place une batterie de mesures pour une gestion durable de la pêche, dont :

- L'interdiction d'injection de nouvelles unités de pêche et des restrictions sur la modification des caractéristiques techniques des navires de pêche existants afin de maintenir l'effort de pêche.
- La connaissance de l'effort de pêche et des ressources halieutiques au niveau des côtes Algérienne nous a permis d'établir un cadre de gestion des pêches fondé sur les écosystèmes.
- L'Amélioration de la collecte de données et l'évaluation scientifique, à travers la mise en place du système des statistiques en ligne de la pêche et de l'aquaculture en Algérie depuis janvier 2019.
- L'Élaboration de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries Algérienne dans les 14 Wilayas côtières.

L'Algérie travaille sur la promotion de cogestion de la pêche artisanale par approche participative et l'appui à la création des coopératives de pêche.

Il y a lieu de signaler que 1700 pêcheurs ont bénéficiés de plusieurs formations sur le code de conduite pour une pêche responsable

Dans le cadre de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité marine, l'Algérie a procédé au classement de trois aires marines protégées à l'Ouest des côtes algériennes, et trois aires marines protégées à l'Est du littoral Algérien en cours de classement après un travail inclusif avec les pêcheurs et les usagers de ces zones, et ce conformément à la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des zones Côtières – SNGIZC.

L'Algérie s'est engagée pour la collecte des données scientifiques des principaux stocks exploités pour avoir une meilleure vision sur la situation des stocks, au niveau local et régional avec les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) de la méditerranée.

L'Algérie a développé un cadre juridique approprié en matière de contrôle et d'inspection et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et ce, à travers la loi de la pêche.

Afin que, les objectifs stratégiques que nous avons définis soient atteints avec succès et en temps opportun, il serait nécessaire de renforcer notre collaboration en matière d'échange de l'information, des connaissances et de l'expertise pour soutenir les pêcheurs à l'avenir, et aussi promouvoir des pratiques de pêche responsables respectueuses de l'environnement.